

Paris 13. Janv. 1820

126

doss
18.50

Permettez, Monsieur, à un Compatriote, de réclamer
vos bons offices en faveur d'un jeune homme qui m'intéresse
particulièrement. Le jeune Youcerand Salle de
Henry 4. N.º 116. à l'hospice S. Louis a été obligé
de quitter l'état militaire qu'il avait embrassé
par une teigne dont il espère d'être guéri dans votre
hospice. On dit que l'Administration va faire
sortir plusieurs malades dans le même cas que lui.
C'est avec bien de la confiance que je vous
demande instamment de vouloir bien obtenir
qu'il reste sous vos soins jusqu'à parfaite guérison.
Le vif intérêt que je prends à ce jeune homme me
fera partager sa reconnaissance. Agréés en
d'avance l'expression ainsi que l'assurance de
ma parfaite considération
La Fayette

108